BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU COGNAC
SECTION ODG COGNAC

ELECTIONS DE L'ODG COGNAC
Collège de la viticulture

Notice générale

Ce document a pour objectif de vous informer sur les modalités de vote par correspondance de vos délégués à l'ODG Cognac.

RAPPEL : Pourquoi des élections à l'ODG COGNAC ?

Les élections à l'ODG COGNAC vont vous permettre de désigner les représentants de votre cru au sein de cet organisme.
Ces délégués se répartissent comme suit :

- 13 délégués pour la Grande Champagne
- 13 délégués pour la Petite Champagne
- 5 délégués pour les Borderies
- 29 délégués pour les Fins Bois
- 8 délégués pour les Bons Bois / Bois Ordinaires.

Qui sont les candidats ?

Les candidats aux élections de l'ODG COGNAC, pour le collège de la Viticulture, sont des viticulteurs vins blancs Cognac âgés de moins de 65 ans, syndiqués ou non syndiqués.

Quel est le contenu de cet envoi ?

Cet envoi contient, en plus de cette notice générale, tout le matériel électoral nécessaire pour les élections :

- une enveloppe d'envoi blanche T, à l'adresse de l'huissier de justice chargé de recevoir tous les votes ;
- une enveloppe électorale de couleur[1] sur laquelle est mentionné votre cru ;
- un bulletin de vote de couleur[1] comportant :
  - le nombre maximum de délégués à élire dans votre cru ;
    Attention à ne pas dépasser ce nombre sinon votre bulletin sera nul ;
  - la liste de tous les candidats classés par ordre alphabétique et par appartenance syndicale ou non ;
  - un mode d'emploi du vote par correspondance.

[1] *La couleur du bulletin de vote et de l'enveloppe électorale correspond au nombre de voix dont vous disposez et qui a été calculé en fonction de la superficie vins blancs Cognac mentionnée sur votre déclaration de récolte 2010.*

Quel est le mode de scrutin ?

Le scrutin est un scrutin plurinominal au plus grand nombre de voix.
Seront élus, dans chaque cru, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
En cas d'ex aequo, c'est le candidat le plus jeune qui sera retenu.

Quelles sont les modalités de vote ?

Le vote s'effectue uniquement par correspondance.
En effet, les votes sont tous envoyés à l'adresse de Maître CHANY, Huissier de Justice à Cognac, chargé de contrôler le bon déroulement des élections.

Attention !

- *Lisez attentivement le mode d'emploi du vote par correspondance et* ***renvoyez votre vote au plus tard le 28 octobre 2011*** *(le cachet de La Poste faisant foi) à l'aide de l'enveloppe blanche d'envoi T.*
- *Pensez à indiquer, sur le verso de cette enveloppe, vos nom, prénoms, adresse et signature afin que votre vote soit validé par l'huissier.*

IMPORTANT

Seuls les documents envoyés par l'ODG COGNAC constituent le matériel électoral pour les élections à l'ODG COGNAC à l'exclusion de tous les autres qui relèvent de la propagande syndicale.

Comment voter par correspondance ?

en renvoyant l'enveloppe d'envoi T dès aujourd'hui et au plus tard le 28 octobre 2011

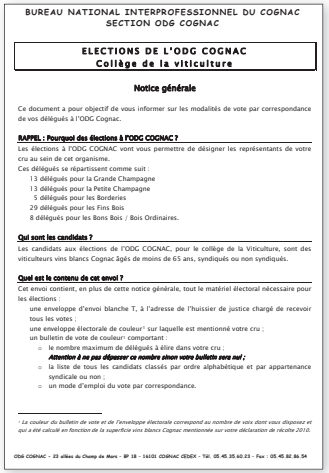

BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU COGNAC
SECTION ODG COGNAC

ELECTIONS DE L'ODG COGNAC
Collège de la viticulture

Notice générale

Ce document a pour objectif de vous informer sur les modalités de vote par correspondance de vos délégués à l'ODG Cognac.

RAPPEL : Pourquoi des élections à l'ODG COGNAC ?

Les élections à l'ODG COGNAC vont vous permettre de désigner les représentants de votre cru au sein de cet organisme.
Ces délégués se répartissent comme suit :
13 délégués pour la Grande Champagne
13 délégués pour la Petite Champagne
5 délégués pour les Borderies
29 délégués pour les Fins Bois
8 délégués pour les Bons Bois / Bois Ordinaires.

Qui sont les candidats ?

Les candidats aux élections de l'ODG COGNAC, pour le collège de la Viticulture, sont des viticulteurs vins blancs Cognac âgés de moins de 65 ans, syndiqués ou non syndiqués.

Quel est le contenu de cet envoi ?

Cet envoi contient, en plus de cette notice générale, tout le matériel électoral nécessaire pour les élections :
une enveloppe d'envoi blanche T, à l'adresse de l'huissier de justice chargé de recevoir tous les votes ;
une enveloppe électorale de couleur[1] sur laquelle est mentionné votre cru ;
un bulletin de vote de couleur[1] comportant :
- le nombre maximum de délégués à élire dans votre cru ;
Attention à ne pas dépasser ce nombre sinon votre bulletin sera nul ;
- la liste de tous les candidats classés par ordre alphabétique et par appartenance syndicale ou non ;
- un mode d'emploi du vote par correspondance.

[1] La couleur du bulletin de vote et de l'enveloppe électorale correspond au nombre de voix dont vous disposez et qui a été calculé en fonction de la superficie vins blancs Cognac mentionnée sur votre déclaration de récolte 2010.

ODG COGNAC – 23 allées du Champ du Mars – BP 18 – 16101 COGNAC CEDEX – Tél. 05.45.35.60.23 – Fax : 05.45.82.86.54

Pour ce faire, vous devez :

❶ Lire la notice générale.

❷ Prendre le bulletin de vote de couleur.

❸ Choisir vos délégués en veillant à ne cocher au maximum que le nombre de délégués inscrit en haut à droite du bulletin. Bien entendu, vous pouvez cocher moins de noms.

❹ Placer le bulletin de vote dans la petite enveloppe électorale de couleur.

❺ Introduire l'enveloppe électorale de couleur dans l'enveloppe d'envoi T. Cacheter celle-ci.

❻ Porter vos nom, prénoms, adresse et signature au dos de l'enveloppe d'envoi T.

❼ Poster cette enveloppe d'envoi T, sans l'affranchir, dès aujourd'hui et au plus tard le 28 octobre (le cachet de la poste faisant foi).

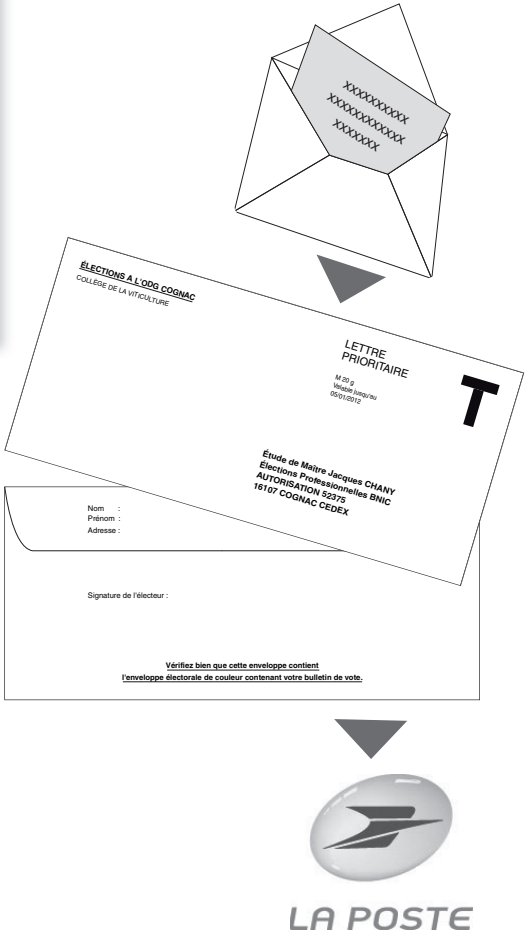

LA POSTE

Attention ! Votre vote sera nul :

- ➤ si vous portez des mentions sur le bulletin de vote ou sur l'enveloppe électorale ;
- ➤ si vous cochez, sur le bulletin de vote, plus de noms qu'il n'y a de délégués à élire ;
- ➤ si vous n'utilisez pas le bulletin de vote et l'enveloppe électorale qui vous ont été personnellement adressés.